



RAPPORT DE LA CONFÉRENCE

La démocratie parlementaire dans la Région des Grands Lacs

RAPPORT DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE RÉGIONALE, **NAIROBI, 14-16 AVRIL 2005**



Les parlementaires souhaitent un rôle plus important dans le processus de paix

Les Membres du Parlement cherchent
de représenter la voix du peuple à la table des
négociations; adoptent le Plan d'action
de Nairobi P 3

Les femmes «font entendre leurs voix»

Appel pour promouvoir la participation des femmes dans
les initiatives de paix et le processus démocratique P 14

Vers une mise en oeuvre des accords

Les Membres du Parlement demandent la ratification des
accords sur la réduction de la prolifération des armes de
petits calibre P 17

CONTENU

- **Accueil du Président** 2
- **Résultats de la conférence** 3-4
- **Contexte** 5-7
 - Déclaration de Dar es Salaam 5
 - Opportunités pour intervenir 6
 - Comment les parlements travaillent pour la paix 7
- **Discours et débats** 8-13
- **Les femmes donnent leurs voix** 14-16
- **Détruire les armes de petits calibre** 17-19
- **Prochaine conférence/Colophon** 20

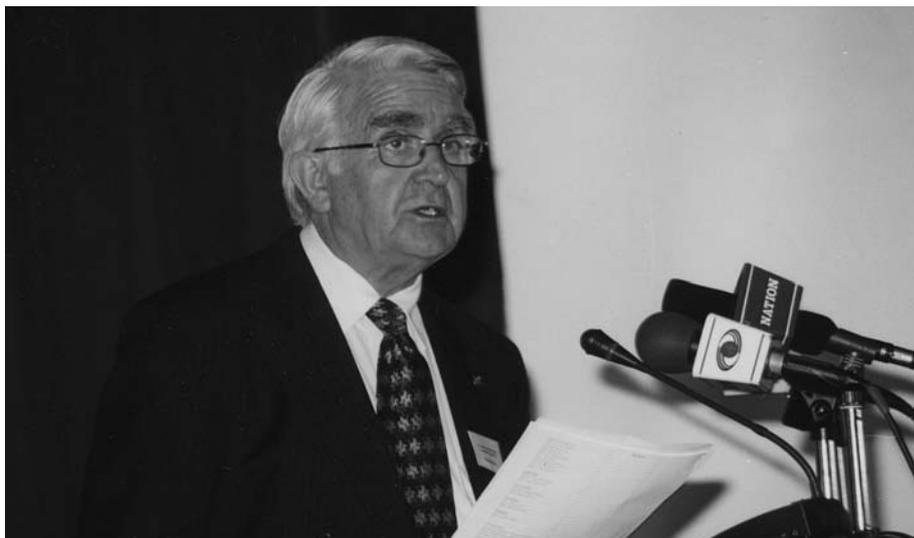
Le président de l'AWEPA rend hommage au rôle joué par les Membres du Parlement

«Nouvel espoir pour la région des grands lacs»

« Je suis très heureux qu'AWEPA en collaboration avec ses partenaires, ait eu l'opportunité d'organiser cette conférence sur la Démocratie Parlementaire et la Paix. La participation des parlementaires dans le processus de paix dans la Région des Grands Lacs est cruciale. Ceux-ci sont la voix des peuples à la table des négociations. De cette manière, ils améliorent de façon significative les perspectives et la mise en oeuvre des accords de paix.

La Région des Grands Lacs s'est entredéchirée pendant des décennies. Pourtant, il y a un nouvel espoir. L'année dernière, les gouvernements régionaux, lors de la Déclaration de Dar es Salaam se sont engagés ensemble à tracer les lignes d'un nouveau plan global de paix. A la suite de cette déclaration, les chefs de gouvernements avaient programmé d'élaborer des accords obligatoires pour fin 2005. Les parlements n'avaient pas encore été étroitement impliqués dans ce processus.

Je suis très fier de dire que les représentants de 25 parlements africains et européens ont saisi l'opportunité qui leur était donnée à la conférence régionale de la Démocratie et de la Paix en Avril 2005 à Nairobi, d'apporter leur soutien et de rechercher un engagement parlementaire dans le processus de paix. Des signes forts



Dr. Jan Nico Scholten, Président Exécutif de l'AWEPA: «Les parlementaires ont l'opportunité d'influencer le processus de paix»

indiquent que les autorités engagées dans ce processus de paix ont répondu à leur appel. Les Membres du Parlement (MPs) sont aussi allés de l'avant pour traduire dans les faits la Déclaration de Dar es Salaam, en adoptant le Plan d'action de Nairobi. Plan dans lequel ils se sont engagés à ratifier et à mettre en place les accords, améliorer la condition des femmes et freiner la prolifération des armes de petit calibre dans la région.

Un remerciement chaleureux au Centre Nord-Sud et au Forum Amani pour avoir organisé cette conférence avec nous. Nous voulons exprimer aussi notre profonde gratitude à l'UNIFEM et aux gouvernements belges, danois, suédois, et néerlandais pour leur soutien indispensable dans cette initiative.

Dr. Jan Nico Scholten
Président Exécutif de l'AWEPA

Un plan de quatre ans pour relancer la paix et le bien-être

GARDER L'ÉLAN DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

La Conférence Régionale sur la Démocratie parlementaire et la Paix dans la Région des Grands Lacs a été la première d'une ambitieuse série de réunions régionales et de séminaires nationaux pour observer les progrès politiques en faveur de la paix et favoriser l'aide humanitaire et le progrès social et économique dans cette partie dynamique de l'Afrique. AWEPA, en collaboration avec plusieurs partenaires, s'est efforcé d'organiser pas moins de 16 conférences en l'espace de quatre ans. Les conférences sont orientées vers de stratégies permettant de progresser dans quatre directions :

- Renforcement des démocraties parlementaires
- Lutte contre le virus VIH/ SIDA
- Réduction de la pauvreté (PRSPs);
- Développement du secteur privé.

Chaque sujet sera abordé une fois par an entre 2005 et 2008 lors d'une réunion spéciale des parlementaires de la Région des Grands Lacs. Ceux-ci seront convoqués par l'AWEPA et ses partenaires. Il est d'une importance cruciale que chaque conférence soit la résultante des progrès de la conférence précédente, ceci afin de garder l'élan de la paix, de la stabilité, de la santé, et du développement économique et humanitaire dans la région.

Le processus «Quatre-ans-quatre thèmes» est supporté par le gouvernement néerlandais. D'autres donateurs ont été (et seront) engagés à travers différentes formes de partenariat.

Les autres sujets faisant objet de débats pourront être aussi portés à l'ordre du jour des conférences et débattus en fonction de leur importance pour la Région des Grands Lacs.

La prochaine réunion sur la Démocratie Parlementaire et la Paix est programmée pour la fin 2005 début 2006. Les conférences sur le virus VIH/SIDA, les Documents sur la stratégie de Réduction de la pauvreté (PRSP), et développement du secteur privé sont aussi planifiés pour les mois à venir. AWEPA vous tiendra informé sur les progrès réalisés pour chaque thème développé dans une série de rapport de conférence. Celui que vous avez entre les mains en est le premier.

Les MPs adoptent le Plan d'action de Nairobi à la Conférence Régionale sur la Démocratie Parlementaire

Les Élus demandent un rôle dans le processus de paix

Les membres des parlements de la Région des Grands Lacs ont décidé de réclamer un rôle à jouer plus important dans le processus de paix de la région et ont adopté le Plan d'Action Parlementaire de Nairobi au moyen duquel ils espèrent influencer l'élaboration le Pacte de Paix. Celui-ci devrait être signé par les chefs d'états en décembre 2005. Leur engagement à représenter de façon plus significative le peuple à la table des négociations, a été l'un des résultats les plus importants de la Conférence Régionale sur la Démocratie Parlementaire dans la Région des Grands Lacs (Nairobi 14-16 avril 2005)

Les élus ont aussi exercé leur pression sur les gouvernements afin que ceux-ci autorisent les femmes à avoir leur mot à dire concernant les décisions gouvernementales et les traités. Ils ont aussi demandé aux pays africains et aux pays industrialisés de conjuguer leurs efforts pour mettre fin à la prolifération des armes légères et de petit calibre.

A la réunion de Nairobi, environ 80 élus africains et européens, experts-clés de la région et autres «groupes engagés» ont étudié la marge réelle des parlements pour maximaliser leur potentiel comme instrument de paix. Ils sont revenus sur la Déclaration de Dar es Salaam, document signé par onze chefs d'état de la Région des Grands Lacs en novembre 2004. Dans cette Déclaration, les dirigeants se sont engagés eux-mêmes «à transformer la région en un espace viable de paix et de sécurité pour les états et les personnes. Ils ont aussi annoncé qu'ils voulaient avoir un plan de paix, appelé le Pacte de Sécurité, de Stabilité et de développement. Celui-ci doit être signé fin 2005 au cours du second Sommet de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs.

BESOIN D'ÊTRE MIEUX INFORMÉ

Les Parlementaires peuvent oeuvrer pour la

paix. Ils sont les seuls qui préparent le budget et ratifient les traités. Donc nous devons faire partie intégrante de ce



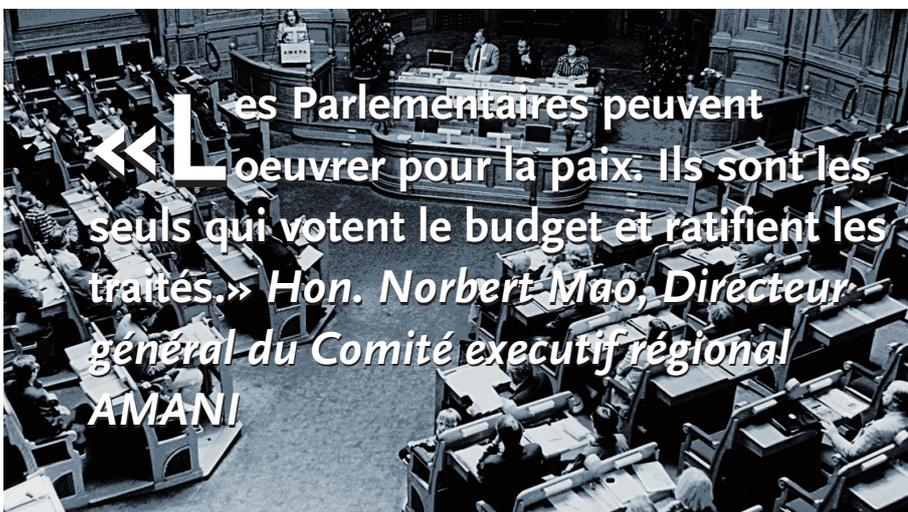
Investiguer sur les manières de maximiser le rôle des parlements comme instruments de la Paix. Environ 80 Parlementaires se sont réunis à la conférence régionale sur la démocratie parlementaire et la paix, à Nairobi

processus, affirme Hon. Norbert Mao, directeur général du comité exécutif Régional de l'AMANI. La société civile, les jeunes et les femmes ont toujours été inclus dans le processus de paix jusqu'à un certain point tandis que les parlementaires eux, étaient absents. Dans la préparation du second Sommet de la Conférence Internationale sur la Région des

informé les membres du parlement sur les points techniques de l'élaboration du Pacte de Sécurité, de Stabilité et de Développement, permettant ainsi aux parlementaires d'évaluer où et quand il leur était possible d'intervenir.

JAMAIS TROP TARD POUR NOUS REJOINDRE

Ibrahima Fall, ambassadeur de l'ONU, Représentant Spécial pour la région des Grands Lacs, et coordinateur du processus de paix, indiquait que la demande des élus pour participer à la table des négociations ne tombait pas dans une sourde oreille. Il affirmait qu'il accueillait avec enthousiasme la position des Membres du Parlement concernant le Pacte et stimulait les parlementaires à poursuivre de façon intensive leur engagement de soutien. «Ce n'est pas trop tard pour vous joindre à nous», dit Mr. Fall. Le représentant officiel de l'ONU a toutefois répété que la participation des parlementaires dans le processus de paix devait être connue au sein de chaque délégation gouvernementale. Les parlementaires affirmaient qu'ils voulaient commencer à >



Les Parlementaires peuvent oeuvrer pour la paix. Ils sont les seuls qui votent le budget et ratifient les traités.» Hon. Norbert Mao, Directeur général du Comité exécutif régional AMANI

> soutenir leur gouvernement en organisant des conférences de presse dans leurs pays respectifs afin de faire prendre conscience de leurs revendications et des enjeux quand au processus de paix.

COUP D'OEIL DANS LES EXPÉRIENCES AFRICAINES

L'autre résultat probant de la conférence a été l'échange intensif d'informations parmi les Membres des Parlements Africains sur les conflits et la démocratie. Pendant des années, L'AWEPA a rendu possible la coopération entre parlementaires africains et européens, permettant ainsi souvent aux africains d'apprendre (auprès de la longue expérience européenne), le fonctionnement des rouages de la démocratie parlementaire. Toutefois, de plus en plus de Membres de Parlements africains vont regarder ce qu'il se passe chez leurs voisins. A la conférence de Nairobi, L'expérience Sud-Africaine avec sa politique de réconciliation, l'établissement d'une démocratie stable, dans un contexte

ethnique compliqué, se trouvait être une riche source d'information et d'inspiration pour les MPs des pays connaissant les mêmes problèmes. Le processus de paix au Mozambique et la reconstruction ainsi que les efforts de réhabilitation des dernières décennies ont été rapporté par les Membres du Parlement aux différentes instances siégeantes à la Conférence de Nairobi. Il y a eu de vifs échanges entre les Membres du Parlement de démocraties relativement développées, comme le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud et d'autres élus dont les parlements ont été mis à mal assez récemment.

Onze pays sont engagés dans le processus régional de paix (ceux participants à la Conférence Internationale des Grands Lacs) Ce noyau dur est composé de : Angola, Burundi, République CentreAfricaine, République Démocratique du Congo, Kenya, Rwanda, République du Congo, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zambie. D'autres états voisins sont aussi parties



Le représentant spécial de l'ONU Ibrahima Fall (gauche), et le membre du conseil Consultatif Eminent de l'AWEPA Mose Titjendero débattent comment les parlementaires peuvent être impliqués dans le processus de paix

prenante dans les préparatifs du processus de paix. Le «Groupe des Amis de la Région» qui supporte aussi le processus est formé de plusieurs pays donateurs et d'organisations internationales.

Le plan d'action parlementaire de Nairobi

Le Plan d'action parlementaire de Nairobi permet d'évaluer les résultats de la Conférence sur la Démocratie Parlementaire et la Paix de Nairobi. Les membres du parlement des pays africains et européens qui ont adopté le plan d'action ciblent plus leurs recommandations et demandes autour des quatre thèmes de la Déclaration de Dar es Salaam : Paix et Sécurité, Démocratie et Bonne Gouvernance, Politique Humanitaire et Sociale, Développement Économique et Intégration Régionale.

Sur le thème de la Paix et de la Sécurité, voici quelques unes des recommandations importantes :

- Les parlements doivent être plus actifs en déterminant l'agenda des réformes pour la paix et la prospérité et en articulant les besoins des citoyens, ceci afin de créer un climat de confiance et prévenir d'éventuels conflits
- Les parlements doivent accélérer la ratification des traités
- Les parlements doivent s'assurer que leur rôle de contrôle est inscrit dans tous les protocoles afin qu'ils puissent participer aux discussions pour l'établissement d'une paix régionale
- Les parlements doivent attacher un grand intérêt aux témoignages concernant la souffrance des individus
- Les parlements doivent forcer les gouvernements à inclure des



Les Milices combattant dans la région des Grands Lacs. Il devrait s'agir d'une chose résolue, si le Pacte de Paix de Dar Es-Salaam, soutenu par des parlementaires, venait à se concrétiser.

représentations parlementaires (de façon paritaire) dans les initiatives de paix.

Recommandations concernant La Démocratie et la Bonne Gouvernance et les deux autres thèmes :

- Les parlements doivent créer des forums régionaux – comme un centre pour la démocratie, un centre d'éducation civique et de lutte anti-corruption – employant les techniques les plus modernes en matière de communication et d'information.
- Les parlements doivent établir des forums régionaux (semblables au centre

pour l'égalité des sexes), un centre pour la jeunesse, et un programme de réduction de la pauvreté

- Les parlements doivent stimuler les initiatives commerciales intra-régionales et supporter la position africaine dans les négociations commerciales (Organisation Mondiale du Commerce)
- les parlements doivent être encouragés à participer à toutes les formes de dialogues parlementaires sur la prévention des crises et la construction de la paix.

Les participants à la conférence somment catégoriquement les gouvernements de s'assurer que les parlementaires avec des idées pertinentes soient inclus dans le groupe préparant le texte sur le Pacte de Sécurité, Stabilité et Développement. Ils affirmaient vouloir introduire le Plan d'action Parlementaire de Nairobi à l'ordre du jour du Second Sommet de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs prévu fin 2005.

Pour le Plan d'Action concernant le rôle des femmes, voir page 14-16 et sur les armes légères p 17-19

Pour le texte complet sur le Plan d'action parlementaire de Nairobi voir: www.awepa.org (Publications - action plans).

Les chefs d'Etat s'engagent dans des processus de paix.

La Déclaration de Dar es Salaam: Vers une région pacifique et prospère

A la Conférence sur la Démocratie Parlementaire et la Paix de Nairobi, les élus africains et européens ont exploré les conditions pour que les parlements travaillent comme instruments de paix. Ils se sont détachés du contexte de la Déclaration de Dar es Salaam, document offrant une vision pour un futur meilleur

La Déclaration de Dar es Salaam sur la Paix, Sécurité, Démocratie et de Développement dans la Région des Grands Lacs a été signée en Tanzanie en Novembre 2004 durant le premier sommet des chefs d'états à la Conférence Internationale de la région des Grands Lacs.

L'idée était de trouver des solutions pour élaborer la paix et la prospérité dans la région. Dans cette déclaration, les onze membres de la conférence ont donné leur vision et leur plan de route pour un futur meilleur.

«Nous affichons collectivement notre détermination à faire de la Région des Grands Lacs un espace de paix et de sécurité pour les états et les peuples,» affirmèrent les chefs d'état. Ils mirent à jour quatre thèmes sur lesquels devaient porter les efforts pour stabiliser et revitaliser la région.

- 1 Paix et Sécurité
- 2 Démocratie et Bonne Gouvernance
- 3 Développement Economique et Intégration Regionale
- 4 Politique Humanitaire et Sociale

Sur la Paix et la Sécurité, la déclaration aborde des questions concernant des Pactes de Non Aggression et des Pactes de Défense Commune, l'établissement d'une sécurité régionale structurée, la prévision et le règlement pacifique des conflits, la promotion de polices communes chargées de mettre fin à la circulation illicite des armes légères et de petit calibre et la lutte contre d'éventuels génocides.

ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Sur le thème de Démocratie et Bonne Gouvernance, les chefs d'états et de gouvernement s'engagent eux-même à promouvoir et respecter les valeurs, les principes et les normes de démocratie et de bonne gouvernance, aussi bien que de reconnaître les droits de l'homme. Ils se sont aussi engagés à promouvoir de façon effective la participation des différents

acteurs économiques et sociaux : Le secteur privé, la société civile, les femmes et les jeunes. Ces mesures devant consolider la démocratie et la bonne gouvernance Concernant le Développement Economique et l'Intégration Régionale, les chefs d'états de la Région ont décidé, entre autres, de construire un espace économique unifié permettant de dynamiser l'économie, d'éradiquer la pauvreté, et d'en arriver à un développement économique viable.

Pour ce qui est de la Politique Humanitaire et Sociale, les chefs d'Etats et de gouvernements se sont engagés à respecter les obligations et les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de ratifier les traités. En bref, utiliser tous les instruments disponibles aux niveaux nationaux et régionaux pour garantir le droit universel.

LE PACTE LÉGAL OBLIGATOIRE

Les chefs d'Etats ont promis qu'ils voulaient traduire leurs engagements en protocoles d'accords, qui seraient intégrés au nouveau Pacte Légal obligatoire de Sécurité, de Stabilité et de Développement. Le règlement des derniers détails de ce Pacte ainsi que sa signature devrait avoir lieu au second sommet de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs, d'abord planifié les 14 et 15 novembre 2005 à Nairobi, puis reporté les 16 et 17



Le Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan prononçant un discours à l'ouverture de la Première Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, à Dar es Salaam, en novembre 2004, conférence qui a entraîné la signature de la Déclaration de Dar Es-Salaam. Annan est une force motrice du processus de paix de la région

Photo: UN/Eskinder Debebe

decembre 2005.

La Déclaration de Dar es Salaam a été signée par les présidents de l'Angola, du Burundi, de la République de Centre Afrique, du Congo-Brazzaville, de la République Démocratique du Congo, du Kenya, du Rwanda, du Soudan, de la Tanzanie, de l'Ouganda, et de la Zambie. Les Présidents d'autres pays africains, incluant l'Afrique du Sud, et le Nigeria, ainsi que le Secrétaire Général des Nations-Unies Kofi Annan, ont signé en tant que témoins. Le processus régional de paix, la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs en particulier, est coordonné par le secrétariat des Nations-Unies et l'Union Africaine. Les solutions politiques et le support logistique sont fournies par le Groupe des Amis de la région (des pays développés donateurs, de plusieurs pays africains, et d'organisations internationales).

Les dernières évolutions au tour la Déclaration de Dar es Salaam

Progrès vers le Pacte de Sécurité de Stabilité et de Développement

Lors d'une réunion de travail du Comité Préparatoire Régionale en Angola les 26-30 septembre 2005, plus d'une centaine de délégations de la Région des Grands Lacs ont recherché un accord en s'appuyant sur des textes relatifs à la paix, à la sécurité, au pacte mutuel de non-aggression et de défense. Ceux-ci ont été inclus dans le nouveau Pacte de Stabilité et de Développement pour la région des Grands Lacs.

L'adoption de ces textes a été une étape importante pour la région. Celle-ci n'ayant jamais eu un tel Pacte auparavant. En plus de l'adoption de ces textes sur la paix et la sécurité, le Comité préparatoire a formulé

ses critiques envers les projets de protocole de Démocratie et de la Bonne Gouvernance, de coopération judiciaire et d'intégration économique et régionale.

La réunion de Luanda a été le troisième rendez-vous de travail pour la préparation du processus de paix dans la Région des Grands Lacs. S'y rencontraient plus de 100 délégués de cette région, des Nations-Unies, Le Groupe des Amis, ainsi que des observateurs internationaux. La prochaine réunion du Comité Préparatoire Régional se tiendra les 14 et 16 decembre à Bangui en République Centre africaine.



Pär Granstedt, Vice-président de l'AWEPA: ... recherche approfondie sur le rôle des parlements comme acteurs et artisans de la paix...

AWEPA examine le rôle des parlements

En ce moment, l'AWEPA conduit une mission pour étudier en profondeur la responsabilité des parlements dans le règlement des conflits et dans la construction du processus de paix en Afrique, affirmait son vice-président M. Pär Granstedt au MPs à Nairobi.

«Grâce à la riche expérience d'AWEPA dans sa collaboration avec les parlementaires pendant les conflits (Mozambique, Rwanda, Burundi, République Démocratique du Congo et Somalie), nous sommes capables de pouvoir porter un avis sur le rôle actuel joué par les parlements dans les conflits,» explique M. Pär Granstedt, vice-président de AWEPA. «Après cette observation, AWEPA va délivrer son diagnostic et déterminer quelles sont les

conditions optimales pour les parlements d'oeuvrer pour la construction de la paix.» ajoutait-il.

EFFORT CONJUGUÉ AFRIQUE/EUROPE

Les analyses et les avis portant sur les observations faites seront de première utilité pour les parlements nationaux, régionaux et le parlement Pan Africain. La thèse intitulée «le rôle des parlements dans la gestion des conflits et le processus de paix en Afrique» sera publiée en 2006. Jeff Balch, Directeur de l'AWEPA, dirige l'équipe de recherche. Celle-ci collabore intensivement avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales en Afrique (Académie Africaine) et en Europe.

Après la Déclaration de Dar es Salaam

Existe-t-il des opportunités pour une intervention Parlementaire?

Les chefs d'Etat et de gouvernement qui ont signé la Déclaration de Dar es Salaam ont décidé d'organiser un second sommet à Nairobi fin 2005 pour signer le Pacte de Sécurité, de Stabilité et de Développement. Cet accord légal et obligatoire envisage de traduire concrètement dans les faits les engagements sur la construction de la paix et de la prospérité. Ce pacte pourrait offrir des opportunités aux parlementaires de donner leur avis sur cette ébauche.

Le Pacte de Sécurité, de Stabilité et de Développement issu de la Déclaration de Dar es Salaam consistera en une série de protocoles et de programmes d'action. Les détails de ces protocoles et programmes sont élaborés en trois comités :

- Un **comité Inter-Ministériel Régional**. Composé de onze ministres des onze pays fondateurs en charge de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs. Ce comité supervisera le processus de formulation des protocoles et des programmes d'action.

- Un **Comité Préparatoire Régional (CPR)**, composé des Coordinateurs Nationaux et leur Députés dans chaque pays membre, assisté par des spécialistes dans les quatre thèmes de la Conférence issus de la société civile. Les parlementaires pourraient être engagés dans le Comité comme experts suivant leurs différentes spécialités

- L'actuel avant-projet de ces Protocoles et programmes d'action du Pacte est rédigé par le **Groupe de Travail Thématique et Technique (GTTT)**. Ce groupe de travail comprend des experts renommés engagés par les gouvernements des pays fondateurs, des agences des Nations-Unies, de la société civile, des organisations régionales et sub-régionales et les partenaires. Ces groupes de travail sont les meilleurs niveaux où les parlementaires pourraient s'engager et contribuer activement à leur rendement.

Antérieurement à la Conférence, seulement l'Ouganda a nommé un parlementaire de sa délégation pour la préparation du processus. Les experts ont identifié au moins 15 programmes d'action.

Bien que le processus technique préparatoire fournisse aux parlementaires des opportunités pour influencer le contenu du pacte, beaucoup ont exprimé leur déception que peu d'entre eux furent invités à se joindre aux comités et aux groupes de travail. A la Conférence de Nairobi, les parlementaires se sont engagés à changer cette situation.



« Nous affichons collectivement notre détermination à faire de la région des Grands Lacs un espace de paix et de sécurité pour les états et les peuples. » Les chefs d'état de la région.

Le rôle fondamental de la Démocratie Parlementaire

Comment les parlements oeuvrent pour la paix

Les parlements sont par définition des instruments de paix, parce que le rôle majeur de chaque parlement est de substituer pouvoir des mots et des arguments au pouvoir de la violence physique. Les conflits politiques sont réglés de façon pacifique dans une démocratie. En raison de l'évolution de la nature des conflits, spécialement l'émergence des guerres civiles ou inter ethniques, les chercheurs pensent que les parlements peuvent jouer encore plus leur rôle d'instrument de paix que de traiter chaque jour des affaires parlementaires. Si les élus s'adaptent bien aux développements spécifiques et aux menaces, en créant les conditions optimales de dialogues, ils peuvent activement contribuer à la création d'un processus de paix.

Des experts ont mis à jour plusieurs champs de travail où les parlements peuvent activement contribuer au processus de construction de la paix *

CAPACITÉ REPRÉSENTATIVE

Tout d'abord, les parlements peuvent améliorer leur capacité de représentation de la population.

Un système démocratique demande une participation significative de tous les groupes de la société, qu'ils soient religieux, ethniques, tribaux, politiques, socio-économiques..... Le parlement idéal se doit d'être le reflet des points de vue et des intérêts conjugués d'une société. La capacité représentative du parlement doit s'étendre à tous les secteurs de la société. Les MPs seront hautement informés des opinions et des sentiments dans toutes les couches de la population.

LÉGISLATION ET VIGILANCE

Les parlements peuvent aussi contribuer à la paix en exerçant leur droit de regard et de contrôle sur les gouvernements et comme législateurs. Ils peuvent non seulement légiférer sur les lois dans le domaine de la liberté de l'information, mais aussi résister aux législations privées qui pourraient supprimer la liberté d'expression, abroger les lois de censure, ou encore voter les lois garantissant la protection des droits de l'homme et des minorités

DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les parlements peuvent employer des stratégies pour établir un dialogue avec les groupes de la société civile. Les conflits surviennent souvent entre les groupes par

cause d'ignorance ou par un manque d'information crédible au sujet des processus de décisions. Les parlements peuvent créer un climat de confiance et aller à l'encontre de l'ignorance en établissant les contacts avec les groupes de la société civile.

RESPECT DE L'OPPOSITION

Le rôle de l'opposition est crucial et les partis d'opposition peuvent aussi contribuer à l'établissement de la paix. Dans certaines situations, entre autres, lorsque les relations entre le gouvernement et des secteurs de la société se sont détériorées jusqu'au point de non retour, les partis d'opposition peuvent devenir un médiateur entre les deux parties.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE

Beaucoup d'observateurs ont reconnu qu'il existe une corrélation entre les conflits et la pauvreté. Les parlements doivent être

et la stabilité en établissant un climat de confiance dans ses relations avec les tribunaux en leur fournissant plus de ressources. Les parlementaires doivent rester eux-mêmes fidèles à la législation et accepter de remettre leur mandat après des élections libres et justes.

DÉCENTRALISATION

La décentralisation peut avoir un effet positif mais aussi négatif sur le processus de paix. Les décisions décentralisées réduisent le risque d'aller à l'encontre des intérêts locaux, donc le risque de conflits locaux avec le gouvernement ; mais en accordant trop de pouvoirs aux administrations locales, le risque est grand de voir le gouvernement affaibli et sans marge de manoeuvre suffisante pour promouvoir et développer le processus de paix. Dans le cas de conflits locaux, le gouvernement serait impuissant à réagir.



Démocratie à l'oeuvre – se rendre aux urnes en Afrique. La démocratie parlementaire peut renforcer la paix et la stabilité, de plusieurs façons différentes

capables de diminuer le risque de conflit en adoptant une législation qui favorise l'égalité socio économique. Ils pourraient par exemple, développer le démembrement, spécialement dans les pays agricoles.

LA LÉGISLATION

Puisque la stabilité est assurée par la justice, le parlement peut renforcer la paix

* Voir aussi: *Parlement comme artisan de la paix*: Le rôle du Parlement dans les pays touchés par les conflits, extrait du rapport de la Banque Mondiale, 2004 (distribué durant la Conférence de Nairobi)

Le Coordinateur du processus de paix est heureux de l'engagement des MPs

«Vous avez un rôle stratégique à jouer»

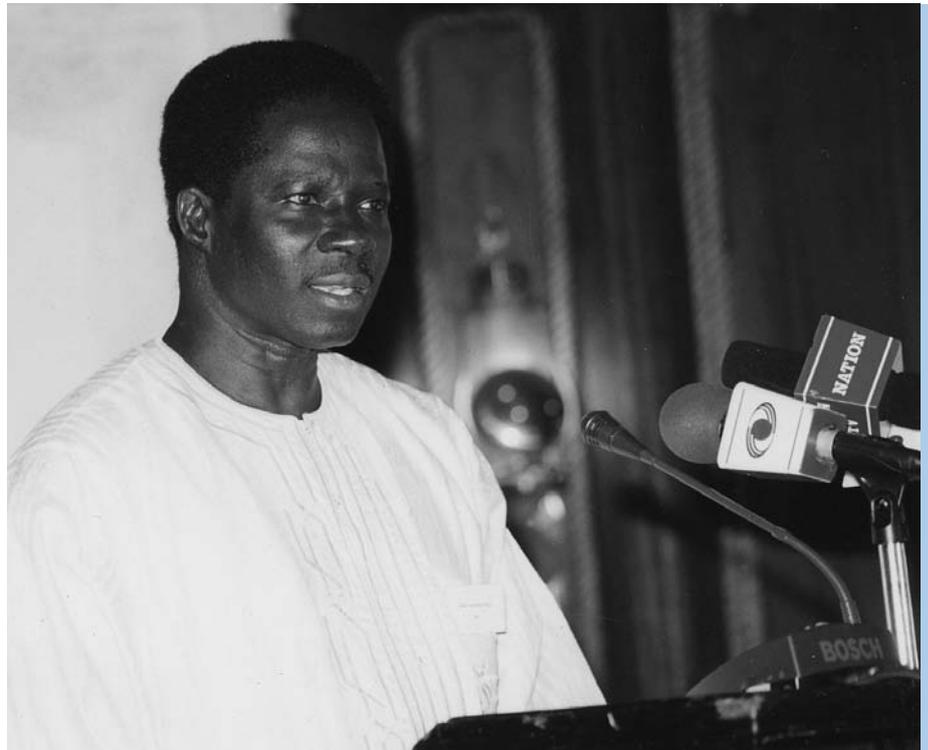
Les parlementaires doivent être informés que leur engagement dans le processus de paix dans la Région des Grands lacs est chaleureusement accueilli par ses fondateurs : Les Nations-Unies et l'Union Africaine, a déclaré dans un discours motivant, l'ambassadeur Ibrahima Fall, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies pour la région des Grands Lacs.

«Laissez-moi l'occasion de faire l'éloge de l'engagement parlementaire à la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)», commença M. Fall. Il a ajouté que la Conférence sur la Démocratie Parlementaire et la paix de Nairobi n'était pas la première occasion où les MPs Africains discutaient de la portée et du sens de la CIRGL. En juin 2004, le forum AMANI a entrepris une initiative parlementaire à Nairobi. En mars 2005, le Forum Interparlementaires Grands Lacs a organisé sa première réunion à Kigali avec comme thème la paix et la sécurité dans la région. «Nous apprécions cette coopération au sein même de la structure du processus de conférence internationale. La coopération étroite entre parlementaires et le secrétariat de la Conférence sur Région des Grands lacs est fondamental pour une bonne gestion commune des problèmes régionaux», dit-il.

POSITION PRIVILÉGIÉE

L'invitation des parlementaires par M. Fall à être activement engagés a rencontré du succès, car il joue un rôle majeur dans le processus de paix, M. Fall est influent à l'occasion de la CIRGL. Il a dirigé le processus pendant plus de deux ans.

Les élus devraient être davantage engagés dans le processus de paix, répète M. Fall, car leur rôle politique et diplomatique est stratégiquement primordial. «Les parlementaires sont les acteurs clé dans les quatre thèmes de la Conférence. Vous avez un rôle clé à jouer pour la paix et la sécurité, pour aider à stabiliser la région et promouvoir une culture de paix et de bon voisinage. Vous avez un rôle fondamental dans la démocratie et la bonne gouvernance. Comme membre de l'une des institutions centrales, vous avez un rôle d'aiguillon et de pondération. Comme pivot des institutions, les membres de l'exécutifs doivent vous rendre des comptes. Vous avez un rôle stratégique dans le développement



Ibrahima Fall, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, félicite l'implication parlementaire et, est enthousiaste à l'idée de travailler avec des parlementaires dans le processus de paix régionale

économique et l'intégration régionale car vous êtes les représentants de toutes les constitutions de vos pays respectifs et vous êtes les mieux à même de pouvoir juger et de cerner les priorités de développement et de stratégie. Vous êtes aux premières loges avec des regards humains, comme voix du peuple, mandaté par le peuple et responsable de ses plus simples besoins» expliqua M. Fall.

LA PHASE TECHNIQUE, PIERRE ANGULAIRE DU PACTE

Selon Mr Fall, la Conférence sur la Démocratie parlementaire dans la Région des Grands Lacs arrivait seulement quelques jours après le premier tours de négociation sur les détails du Pacte de Paix, Stabilité et Sécurité. Les chefs d'Etats espéraient signer ce pacte à la seconde Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs fin novembre 2005. Mr Fall a suggéré que les MPs doivent examiner les résultats issus de ces négociations. Celles-ci étaient conduites par le Groupe de Travail Thématique et Technique (GTTT). «Il est

essentiel que vous apportiez votre inestimable contribution à cette phase technique, pierre angulaire indispensable pour que le Pacte soit signé».

«Toutefois, votre rôle ne s'arrêtera pas à la signature par vos chefs d'état du Pacte de Sécurité, Stabilité et de Développement, ajouta-t'il. Dans beaucoup de pays, les parlements devront ratifier ce traité ainsi que les protocoles, pour les rendre légalement obligatoires. Les parlements sont aussi l'un des plus important et puissant mécanisme de contrôle d'accords de longue durée. Ce Pacte nécessitera un contrôle permanent pour qu'il soit respecté et appliqué de façon durable. Vous aurez un rôle important dans cette action, à court, moyen et long terme».

Hon. Norbert Mao membre du parlement de l'Ouganda et directeur du Comité Exécutif Régional de l' AMANI 'Créer une nouvelle image de l'Afrique'

«**N**ous devons affronter la maladie appelée **afropessimisme**», affirme Hon. Norbert Mao, membre du parlement de l'Ouganda et directeur du Comité Exécutif Régional de l' AMANI. Il propose une liste d'initiatives parlementaires susceptibles d'accroître la paix et le développement. «Nous voulons une nouvelle image de l'Afrique,» disait-il.

La Conférence sur la Démocratie Parlementaire et la Paix fournit un forum idéal pour les parlementaires. Ceux-ci peuvent discuter sur les solutions à apporter aux problèmes africains, affirme M. Mao. Il suggère aux MPs plusieurs voies à suivre afin d'obtenir des améliorations:

FIXER L'ORDRE DU JOUR

- Les parlementaires peuvent fixer l'ordre du jour. La plupart des sujets débattus par les MPs sont dans la presse «Le moment est venu pour les MPs de parler davantage de la paix et de la sécurité, de la prospérité, de l'unité de l'Afrique et de la bonne gouvernance» fit-il remarquer.

POUVOIR DE DÉPENSER

- Les parlementaires discutent et votent les budgets, ce qui leur donne un énorme pouvoir de dépense. Cette prérogative devrait les pousser à travailler vers une économie plus équitable. Comme la plupart des conflits africains sont la conséquence d'inégalités sociales et économiques, assurons-nous que plus de gens reçoivent une part équitable des revenus de ressources. Ceci afin de limiter les inégalités, donc les risques de conflit.

DIRE LA VÉRITÉ

- Les élus du parlement peuvent «détenir la vérité absolue» annonçant au monde des

événements tragiques dans les coins les plus reculés où personne ne souhaite se rendre, comme le nord de l'Ouganda et l'est du Congo. Même dans les cas où les MPs ne se trouvent pas dans la possibilité de résoudre un problème de ce genre, il est important de témoigner et enregistrer les événements. Quand la justice prend du temps, les témoignages écrits sont nécessaires» déclarait M. Mao.

FIN DE LA PROTECTION DES DIRIGEANTS CORROMPUS

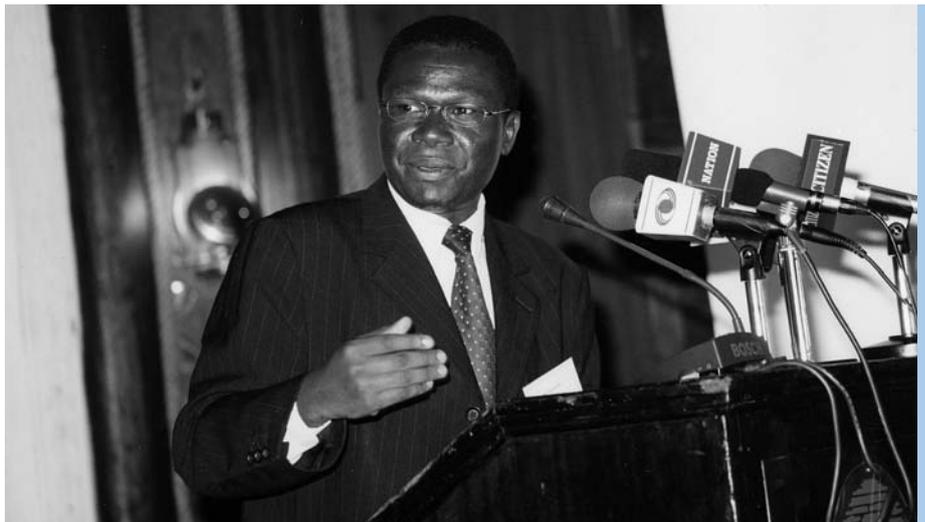
- Les parlements européens pourraient lever l'immunité diplomatique dont jouissent des dirigeants africains qui placent des sommes d'argent (volées) sur des comptes bancaires des pays développés. «Lorsque vous parlez à un africain de corruption, ne

soyez pas surpris qu'il vous traite d'impérialiste.» dit Mao.

LES ACCORDS RATIFIÉS

- Les MPs peuvent jouer un rôle de vigile de paix en s'assurant que les accords importants, comme la Déclaration de Dar es Salaam, soient signés et respectés par leurs gouvernements.

M. Mao répétait que ce fut agréable que le bureau de la Conférence Internationale dans la Région des Grands Lacs a reconnu le rôle important des parlements dans la ratification des traités et l'allocation des budgets alloués à la reconstruction et au développement. Il s'engagea à ce qu'AMANI travaille avec AWEPA pour continuer à placer la paix régionale sous «les feux de la rampe». «Ensemble, nous pouvons faire la différence» a-t-il déclaré. ●



Norbert Mao membre du parlement de l'Ouganda et directeur du Comité Exécutif Régional de l' AMANI: «Les élus peuvent «détenir la vérité absolue»

David Gakunzi, Centre Nord-Sud

'Créer un fond régional pour aider la société civile'

L'**a**frrique doit trouver des solutions africaines aux problèmes africains, affirme M. David Gakunzi, coordinateur du programme Dialogue Afrique/Europe du Centre Nord-Sud. Il est important que le reste du monde supporte l'Afrique dans ses efforts d'éradication de la pauvreté et de construction de la paix.

Malgré une pauvreté répandue et la guerre, la Région des Grands Lacs a toujours été créative pour trouver des solutions, comme

la décentralisation en Ouganda et le système de justice Agacaca au Rwanda, affirme M. David Gakunzi. L'énorme potentiel humain

et économique de cette région permet des réponses efficaces et imaginatives. Voici ses initiatives à ajouter à celles déjà proposées:

LE FOND DE SOCIÉTÉ CIVILE

- Etablir un fond régional pour supporter les initiatives de la société civile pas seulement les ONG, mais aussi les églises, les >

> associations, les groupes de femmes etc... «La voie vers la reconstruction d'un contrat social et la confiance conduit à une société civile renforcée.» affirme-t'il

L'INFRASTRUCTURE PARLEMENTAIRE

- «Il est urgent de démarrer un programme régional pour encourager les initiatives structurelles au niveau parlementaire dans la région. Il n'y aura pas de paix durable sans que nous renforçons les infrastructures déjà existantes», dit-il

REVOIR L'AIDE INTERNATIONALE

- De plus, il est nécessaire de revoir l'aide internationale pour «s'assurer qu'elle répondra aux besoins, aux priorités et aux intérêts des peuples de la région,» ajoute M. Gakunzi. L'aide devrait être cohérente et plus efficace. Les efforts pour fournir les micro-crédits devraient être inclus. L'aide devrait supporter plus énergiquement les initiatives régionales qui tendent vers l'intégration économique et la monnaie commune, affirme-t'il.

LE RÔLE CENTRAL POUR LES PARLEMENTS

Les parlements devraient être le moteur de tous ces efforts. «Les parlements sont les meilleurs instruments pour régler les



David Gakunzi, Centre Nord-Sud: «Etablir un fond régional pour supporter les initiatives de la société civile»

problèmes et anticiper les conflits. Ils sont le lieu où les dissensions et les intérêts contradictoires de la société sont traités de façon pacifique et par le débat.»

M. Gakunzi a ajouté que le centre Nord-Sud («une fenêtre sur le monde») et le Conseil

de l'Europe, continueront à faciliter le dialogue entre les pays européens et ceux du sud. «Construire la paix est un effort à long terme. Vous pouvez compter sur le soutien de mon organisation et toute ma solidarité», dit-il.

Halifa Sallah, membre du Parlement Pan Africain

«Les Parlements doivent avoir un sentiment d'unité nationale»

Hon. Halifa Sallah, membre du Parlement Pan Africain et membre de l'Assemblée Nationale de Gambie, pense que les parlements africains devraient avoir conscience de leur Histoire.

«Les pays africains sont issus de la colonisation sans pour autant avoir cultivé cette idée de Grande Entité Nationale». Les divisions des groupes ethniques, vestiges



Halifa Sallah, membre du Parlement Pan Africain: «D'abord une sensation de grande entité Nationale»

des relations féodales et l'inéquitable partage des richesses assurent l'émergence de luttes pour le pouvoir» affirme M. Sallah.

L'une des tâches prioritaires des parlements, dit-il, est de créer un sentiment d'unité et d'intérêt commun. Nous devons réaliser que cette notion «d'entité nationale» est l'amalgame de toutes ces différences ethniques, idéologique, religieuse et de sexes. Nous devons créer un environnement où les peuples soient responsables. Si les parlementaires contribuent à oeuvrer pour la paix en Afrique, ils doivent s'engager à cette reponsabilisation des peuples», expliqua t'il.

MISE EN PLACE DES ACCORS DE PAIX

La tâche première d'un parlement est d'établir une constitution. «La première mission du parlementaire étant de s'assurer que la constitution des pays africains fournira tous les protocoles et

accord de paix. Deuxièmement, les parlements doivent s'assurer que ces protocoles fassent l'objet de rapport annuels sur leur mise en oeuvre. En plus, les parlements peuvent plaider en faveur de la création d'une mission chargée de contrôler le bon déroulement de la mise en oeuvre. Les groupes vulnérables comme les enfants et les réfugiés auraient le droit de porter plainte auprès de celle-ci».

ETUDES PARLEMENTAIRES

En plus de leur rôle purement législatif, les élus peuvent aussi contribuer au renforcement de la paix par le biais de missions d'études. L'une d'elle, menée par le Parlement Pan Africain à l'occasion de la dramatique situation au Darfour, Soudan, fut un remarquable exemple et put apporter localement une réponse à l'urgence humanitaire. «Le parlement doit passer du stade du «café du commerce» à celui du travail concret avec les comités contrôlant la mise en oeuvre des mesures et des projets», ajouta-t'il.

Similarité entre l'Afrique du Sud et la Région des Grands Lacs

«La mise en place de mécanismes pour régler les conflits est une nécessité parlementaire»

L'établissement de la paix et de la démocratie en Afrique du Sud est du à la résolution de deux problèmes majeurs : les conflits ethniques et la rareté des ressources. Hon. Willis Mchunu, Président du Parlement de KwaZulu-Natal a démontré comment son gouvernement remplit ses objectifs.

L'étape majeure vers la stabilité a été l'adoption de la nouvelle constitution de 1996. «La Constitution Nationale assure à chaque citoyen sud-africain des droits égaux et la garantie que l'ethnicité, la religion, l'âge, le sexe, l'homosexualité, ne soient plus des non-droits», affirme M. Mchunu. En adoptant la constitution de 1996, l'Afrique du Sud a épuré les conflits ethniques et les problèmes liés aux pénuries.

DÉCENTRALISATION

L'un des facteurs déterminant dans le processus de stabilité de l'Afrique du Sud post-apartheid a été la décentralisation. Les réservoirs d'eau, le sanitaire, l'électricité et la santé sont gérés par des organismes

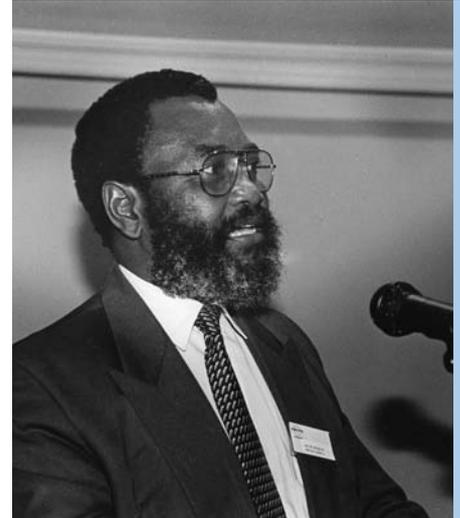
provinciaux. Ceux-ci ont leur propre budgets et sont habilités à prendre leurs propres décisions. Le rôle déterminant joué par la Cour Constitutionnelle et la Commission des Droits de l'Homme a été aussi essentiel pour la stabilisation du pays: Tous les citoyens sud-africain pouvaient y apporter leurs doléances. M. Mchunu affirme aussi que la Commission de Vérité et de Réconciliation a désamorcé les tensions en permettant aux victimes et aux bourreaux (sous l'apartheid) de parler facilitant ainsi le travail de la justice.

COMMISSION DE PAIX

Plusieurs autres mesures mises en place pourraient être un exemple pour la Région des Grands Lacs. KwaZulu-Natal avait une Commission de Paix composée d'élus issus de partis politiques en conflit, de militaires, de policiers et d'Organisations Non Gouvernementales (ONG).

La commission fit une étude des conflits et les groupes engagés se mirent à la table des négociations. «Ceci a fonctionné pendant plusieurs années. De plus, les

réunions appelées «Ten-a-side meetings» font été organisées pour mettre à plat les divergences entre les principaux partis politiques. «Il est clair et limpide que si vous n'avez pas mis à votre disposition de tels mécanismes de sortie de crise(...) la société et l'état ne pourront progresser» ajouta-t'il.



Willis Mchunu, Président du Parlement de KwaZulu-Natal ...Similarité entre l'Afrique du sud et la Région des Grands Lacs...

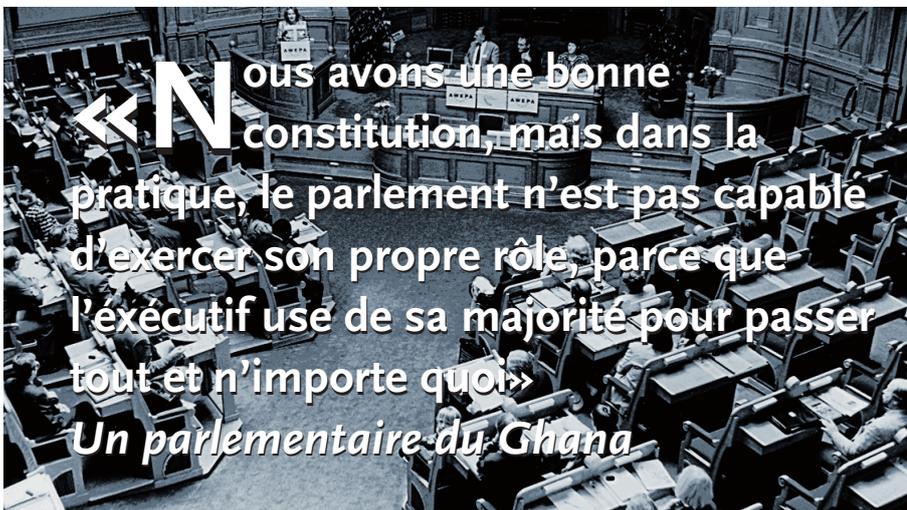
Dicussion sur le rôle de MPs dans le groupes de travail

Comment pénétrer les négociations

Durant la discussion qui suivit le discours de M. Fall, plusieurs MPs exprimèrent leurs regrets du fait de l'absence de parlementaires dans les sessions de négociations de la Conférence

Internationale sur la Région des Grands Lacs. En accord avec la procédure officielle, c'est aux gouvernements de chaque état de la région de décider qui sera délégué aux Comités Régionaux Préparatoires et aux

Groupes de Travaux Thématiques et Techniques. «Le secrétariat de l'ONU et de l'UA qui coordonnent la Conférence, ne pourraient-ils pas engager directement les parlementaires, tout simplement en argumentant que les MPs font partie de tous les comités techniques?» demanda un MP de Tanzanie.



«Je serais ravi d'être enclin à prendre une telle décision,» répond l'Ambassadeur Fall, «mais la Conférence appartient aux pays de la Région des Grands Lacs, et ils sont les seuls à décider qui doit être présent, pas le secrétariat de l'ONU et de l'UA. C'est pourquoi, je suggère aux MPs d'intervenir auprès de leurs gouvernements pour qu'ils soient inclus dans les délégations nationales.»

SANCTIONNER LE MANQUE DE FEMMES

Les MPs ne sont pas les seuls «groupes engagés» sous-représentés dans les forums de négociations sur la CIRGL. Une femme MP du Burundi racontait que le comité Inter-Ministériel Régional avait décidé que 30% des membres des Groupes de Travaux >

> Thématique et Techniques sera des femmes, mais cette règle n'est pas respectée. Le secrétariat peut-il faire quelque chose ? De nouveau, M. Fall a démontré que c'était

aux gouvernements nationaux de désigner les membres des Groupes de Travail. «Le Secrétariat n'a pas le pouvoir d'imposer ce quota», dit-il. Hon. Mose Tjitendero, ancien président du parlement Namibien, a

suggéré que la CIRGL puisse sanctionner les délégations à la GTTT en déduisant leur pouvoir de vote. Il ajouta qu'une mesure semblable à l'Union Inter Parlementaire avait eu les effets dissuasifs escomptés. ●



L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) est-elle une inspiration pour de meilleures relations entre pays rivaux en Afrique? Photo: OSCE/Mikhail Evstafiev

Débat sur la Déclaration de Dar es Salaam

Apprendre de l'histoire européenne

Dans un débat sur la Déclaration de Dar Es Salaam, plusieurs aspects poignants de l'histoire de l'Europe ont été évoqués et pris comme exemple ou comme sources d'inspiration pour l'Afrique

«L'Europe, qui au XX^{ème} siècle a connu les drames les plus atroces de toute l'histoire de l'humanité vit maintenant en paix dans un espace sécurisé. Plusieurs modèles de sécurité régionaux ont été testés en Europe et ceux-ci examinés aussi en Afrique» affirme l'un des MPs.

Quelques intervenants affirmèrent que la déclaration de Dar es Salaam semblait similaire sur certains points à l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), aussi connu sous le nom de «processus d'Helsinki» qui commença dans les années 1970. Cette plateforme de discussion et de réunions entre deux camps antagonistes tourna au succès et contribua à éviter une guerre conventionnelle ou nucléaire en Europe après la deuxième guerre mondiale. L'OSCE permit de meilleures relations entre des pays rivaux dans leur développement et commença à travailler sur la résolution pacifique des conflits, la limitation des armes conventionnelles, et le respect des droits de l'homme. Tout cela est nécessaire en Afrique aujourd'hui», affirmait l'un des intervenants.

PAYS HOSTILES

Prenant l'exemple de l'expérience européenne avec L'OSCE comme une source d'inspiration, l'un des MPs africains déclara : «Maintenant, parlons comme des

élus issus de pays différents, voire parfois ennemis. Mettons-nous d'accord sur nos centres d'intérêts communs. Accordons-nous sur les plus petits détails, ceux-ci pouvaient être une étape vers le premier jour de paix. Poursuivons ce chemin, et éventuellement nous observerons que la force de la diplomatie peut parfois être plus puissante que la force d'un canon.» Réitérant leurs regrets que les parlementaires soient insuffisamment représentés dans les négociations de paix régionales, les MPs insistent pour que le Pacte régional de Développement et de Sécurité, prévu pour être signé fin 2005, adopte en priorité les mesures contre les violations des droits de l'homme (spécialement les groupes vulnérables). Ils proposent d'établir un mécanisme pour le règlement pacifique des conflits et pour la fin de l'impunité. Les Parlementaires sont aussi intervenus sur le dilemme concernant la sécurité et la lutte contre la prolifération des armes de petit calibre. Tout en s'accordant pour dire que limiter la prolifération des armes de petit calibre augmenterait la sécurité dans la région, plusieurs élus ont affirmé que la prolifération de ces armes augmentait dès que les mesures de sécurité s'assouplissaient. «Les gens ont besoin de ce type d'arme pour se sentir plus en sûreté et parfois il le prend comme une mesure de sécurité nécessaire», affirmait l'un des participants au débat. ●

Débat sur le renforcement du rôle du parlement

«Les partis au pouvoir critiquent l'exécutif en dehors du parlement»

«Etre un MP en Afrique est très frustrant», affirme un parlementaire du Ghana. «Nous avons une bonne constitution, avec tous les contrôles et les balanciers, mais dans la pratique, le parlement n'est pas capable d'exercer son propre rôle, parce que l'exécutif use de sa majorité pour passer tout et n'importe quoi.»

Plusieurs autres MPs ont relancé la question sur les projets «précuits» et le manque de véritable débat au parlement. Le problème pourrait être résolu ou en voie de l'être, par exemple en prêtant davantage attention au projet dans la période précédant le débat officiel au parlement. En Afrique de Sud, MPs peuvent critiquer et influencer leurs propres ministres pendant une réunion interne du parti. Les ministres issus du parti doivent rendre des comptes sur leur politique pendant les réunions des groupes politiques au parlement. «Notre expérience, c'est qu'à l'intérieur du parti, il est possible de vous opposer à votre propre ministre, et d'infléchir sa politique. Donc, les MPs des partis au >



Discussion poursuivie en dehors du hall de conférence. Beaucoup de débats ont abouti aux recommandations contenues dans le Plan d'Action Parlementaire de Nairobi.

> pouvoir débattent des choix politiques de l'exécutif, mais plutôt dans la réunion du groupe du parti, que dans l'hémicycle (la Chambre)»

La difficulté pour l'opposition est d'entrer dans le débat et essayer d'influencer la politique de l'exécutif. Ce problème peut être résolu en amenant le débat sur la place publique par l'intermédiaire des médias, suggèrent plusieurs MPs. «Les partis d'opposition peuvent chercher à se faire de

la publicité et gagner un large public sur leur position politique. Par ce biais, l'opinion publique peut exercer un moyen de pression sur le pouvoir. Celui-ci pouvant décider de changer sa politique», expliqua l'un des participants au débat, enrichi de sa propre expérience.

ABOLIR LA NOMINATION DES MEMBRES

Un autre moyen de rendre les parlements plus critique envers les gouvernements serait d'abolir le principe de nomination de

ses membres. Un MP suédois qui dénonce ce phénomène, affirme que ce procédé existant dans quelques pays est simplement non-démocratique. Ses collègues élus africains confirmaient que la nomination de MPs, est totalement contradictoire aux règles et aux procédures démocratiques. Ce procédé devrait être aboli par les parlementaires eux-mêmes de ces pays, «et par personne d'autre de l'extérieur». ●

Débat sur les programmes d'action

Un regard sur les projets du Pacte

Les négociateurs régionaux et les experts ont identifié début 2005 pas moins de 15 programmes d'action, consistant en des douzaines de projets nécessaires pour réaliser les engagements des chefs d'états de la région : La stabilité et la prospérité de la région. MPs ont électionné plusieurs de ces projets et ont exprimé leurs recommandations.

C'est sans surprise, face aux problèmes politiques et socio-économiques épineux que connaît la Région des Grands Lacs que le Groupe de travail Technique et Thématique (préparant les textes sur le Pacte de Sécurité, Stabilité et de Développement) est confronté à une multitude de projets.

Après une première évaluation de quelques-uns de ces projets, et participants à la Conférence régionale sur la démocratie parlementaire, les élus notaient que beaucoup de ces projets se ressemblaient. La préparation de ceux-ci dans le processus CIRGL «est trop rapide et semble caractérisée par un top-down model. les parlementaires furent d'accord suggérant que le Groupe de Travail doit porter davantage attention aux souhaits de leurs électeurs»

LE MODÈLE SADC POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Durant le débat, les MPs ont fait plusieurs recommandations pour s'assurer des progrès vers la paix et la prospérité sur le long terme. Les parlementaires ont bien accueillis la déclaration des chefs de gouvernement que la zone des Grands Lacs est un «zone de reconstruction» et



«Parlons comme des élus issus de pays différents, voire parfois ennemis et mettons-nous d'accord sur nos centres d'intérêts communs» La conférence de l'AWEPa était une phase de débat intense entre parlementaires et experts, tant d'Afrique que d'Europe

recommandent vivement aux parlements de débloquer des budgets pour s'assurer les moyens nécessaires à cette reconstruction. Le secteur privé est un élément clé dans le développement économique de la région. Et il est impératif d'utiliser des instruments législatifs pour prospérer et attirer les investissements.

Les élus ajoutèrent que l'exemple du SADC pouvait être utilisé comme modèle pour le développement économique de la région. MPs ont aussi appuyé l'article de la déclaration de Dar es Salaam, appelant à l'annulation de la dette. Ils ont demandé à l'AWEPa de contacter le G8 pour faire pression sur les pays industrialisés en faveur de l'allègement de la dette pour les pays les plus pauvres.

LA QUESTION DU DROIT DES RÉFUGIÉS

Lors d'une discussion sur les problèmes sociaux et humanitaires, les participants à la Conférence ont abordé la question de la

nationalité des réfugiés. Quelques pays comme la Zambie, octroient la nationalité aux réfugiés qui ont habité sur le territoire pendant plusieurs années. Cela pose des problèmes avec quelques réfugiés rwandais qui ont été plus tard inculpés de crime contre l'humanité par leur gouvernement et par le Tribunal International. Les questions relatives aux nationalités et aux droits des réfugiés devraient être étudiées plus attentivement, déclaraient les MPs. Ils ont aussi suggéré l'organisation d'une conférence internationale pour étudier de près les conséquences de l'article de la Déclaration de Dar es Salaam relatif au mouvement des populations et des biens dans la région. Finalement, les parlementaires sont favorables à un engagement de leurs parlements respectifs dans la mise en oeuvre de ces projets. ●

Session de la
Déclaration de Kigali

Les femmes donnent de la voix

Nyaradzai Gumbonzvanda, Directeur du programme UNIFEM, expliqua quel était l'enjeu lors de la session spéciale de la Conférence sur le rôle des femmes: s'appuyer sur les conclusions de la Première Réunion Régionale des Femmes (Kigali, octobre 2004), La Déclaration de Kigali en elle-même, et avancer pour promouvoir la participation des femmes dans les initiatives de paix et le processus démocratique

«C'est une évidence de penser que les femmes et leurs enfants sont les plus affectés par les conflits», affirme Ms. Gumbonzvanda. «Les femmes sont confrontées à des formes dévastatrices de violences spécialement sexuelles: viols, tortures, esclavage sexuel. Elles sont donc plus exposées aux risques des maladies comme VIH/SIDA. Il est aussi largement connu que ce sont elles qui portent une responsabilité disproportionnée pour se charger des tâches ménagères dans nos pays dévastés par la guerre. Aussi, nous sommes tous conscients que les femmes dans nos régions n'ont pas été suffisamment impliquées dans les processus de paix, même si des efforts ont été faits. Aussi il est important d'appuyer les efforts des femmes MPs dans la région pour aller de l'avant dans les discussions de paix de sécurité et de démocratie» ajouta-t-elle.

FIN DE L'IMPUNITÉ

Ms. Gumbonzvanda fit remarquer qu'à la réunion de Kigali, les femmes de la région avaient été sollicitées pour apporter leur pierre dans la construction du processus de paix dans la Région des Grands Lacs, ce qui est la plupart du temps le rôle des chefs de gouvernement. La Réunion des femmes de Kigali adopta la Déclaration de Kigali. Celle-ci impose la fin de l'impunité des crimes comme le viol, et une intégration systématique des femmes dans le processus de paix.

Elle déclara aussi que le Fond de Nations-Unies pour le Développement de Femmes soutient ces objectifs.

«Nous recommandons une active participation des femmes.» ●



Étude de l'impact de la guerre, au Rwanda. Les femmes de la région cherchent à apporter une contribution de long terme à l'instauration de la paix

Les engagements pris à la Première Réunion Régionale des Femmes

Les Points Clés de la Déclaration de Kigali

Reconnue comme «l'une des plus brillantes interventions» au nom des femmes dans le processus politique, la déclaration de Kigali, programmée en octobre 2004 après la Première Réunion Régionale des Femmes, a érigé un nombre de principes contribuant à renforcer le rôle des femmes dans le processus de paix et dans la société au sens large du terme.

La Déclaration fut programmée quelques semaines avant la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement de la Démocratie, avec la ferme volonté d'influencer celle-ci.

Voici quelques points retenus lors de la Première Réunion Régionale des Femmes (Kigali 7-9 octobre 2004) adressés aux chefs de gouvernements:

- Ordonner et renforcer la législation protégeant et défendant les droits de l'homme et la dignité de toutes les femmes.

- Adopter des mesures concrètes pour mettre fin à la culture de l'impunité
- Eriger un mécanisme régional qui assure la participation des femmes dans le processus de paix, dans les gouvernements, et les processus de développement aux niveaux régionaux et internationaux
- Accélérer la ratification du protocole de l'Union Africaine sur les droits des femmes
- s'assurer que les responsables chargés des processus pour la réintégration et la réhabilitation examinent les besoins des femmes, des anciens combattants et des groupes vulnérables.

Les femmes ont aussi demandé à leurs soeurs de la Région des Grands Lacs de rester mobilisées, de poursuivre les contacts et le dialogue pour la paix avec tous les pays concernés. Elles ont aussi demandé aux puissances occidentales l'arrêt de la prolifération des armes de petits calibre. ●

Loice Bwambale, élue du parlement Ougandais

La Réunion de Kigali: Les Femmes ont un Impact sur le processus de paix

Hon. Loice Bwambale, élue du parlement Ougandais, présidente au parlement Pan africain de la commission sur le genre, la famille, la jeunesse et les handicapés fait son rapport de la Première Réunion Régionale des Femmes (Kigali du 7 au 9 octobre) 2004. Elle explique que cette réunion a eu un impact immédiat sur le sommet des chefs de gouvernements de Dar es Salaam. Elle a aussi expliqué que beaucoup de choses avaient été faites pour faciliter le travail des femmes pour la paix.

La Réunion de Kigali fut concoctée par les parlementaires et les ministres de huit pays. Les femmes à la tête d'organisations de la société civile et les ONG ont aussi participé. «Notre but immédiat a été de presser les différentes délégations vers la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs de Dar es Salaam (tenue les 19 et 20 novembre 2004) afin de faire connaître les positions des femmes aux chefs d'état rassemblés à ce sommet», dit Madame Bwambale.

SUPPORTER LES VICTIMES DE VIOLS

La pression fut efficace. Au sommet de Dar es Salaam, les chefs de gouvernements reconnaissaient explicitement le rôle et les intérêts des femmes. En phase avec la Déclaration de Kigali, ils décidèrent ensemble la fin de l'impunité. Les questions relatives à la parité homme/femme furent aussi intégrées dans les documents officiels résumants la Conférence. Les chefs d'états ont stipulé que la question de parité homme/femme devait être résolue dans le préambule de la Déclaration du sommet de



Loice Bwambale, élue du parlement Ougandais: «Nous appelons pour une ratification du Protocole de l'Union Africaine sur le Droit des Femmes en Afrique avant fin 2005»

Dar es Salaam. Ils ont explicitement promis d'aider au bon fonctionnement des mécanismes régionaux afin de fournir un support psychologique, social et médical à toutes les femmes victimes de viols et autres violences sexuelles.

MPS DOIVENT REDONNER VIE AUX TRAITÉS

Les femmes qui étaient rassemblées à Kigali, expliqua Madame Bwambale, notèrent que les droits des femmes dans la

région étaient en théorie bien garantis par une série de traités et de protocoles internationaux: La Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations Contre les Femmes (CEFD), différentes résolutions de l'ONU, La Déclaration de l'Union Africaine sur la parité homme/femme, La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et le Protocole des droits des femmes en Afrique. Beaucoup de ces traités n'ont jamais été ratifiés ou respectés. Une fois de plus, cette structure légale nous offre des opportunités. Elle adressa un appel vibrant aux parlementaires pour qu'ils ressuscitent les traités.» Nous appelons pour une ratification immédiate du Protocole de l'Union Africaine sur le Droit des Femmes en Afrique», demanda-t-elle. «Si possible avant fin 2005. Seulement encore cinq pays doivent ratifier ce traité afin d'obtenir le nombre requis des quinze ratifications. Il pourra donc entrer en vigueur.»

INCLURE LES QUESTIONS DE PARITÉ HOMME / FEMME

Les parlementaires devraient jouer de leur influence pour inclure les questions de parité homme/femme dans les accords de paix. «Il est temps de changer d'approche, nous devrions aussi mettre fin aux conflits violents en abordant ces questions de parité homme/femme dans les quatre thèmes du plan de paix que les chefs de gouvernements ont élaboré pour la Région des Grands Lacs» ajouta Madame Bwambale.



«Nous devrions aider les femmes à devenir chefs de file de la paix. Elle peuvent apporter la paix dans les communautés» Une élue du Rwanda

L'exemple Sud-Africain: aller voir vous-même

«L'une des plus importantes missions que nous ayons comme MPs, est d'aller à la rencontre de ces femmes dont les droits ont été violé et d'écouter leur histoire. Par exemple dans les camps de réfugiés. Nous devons légiférer, mais aussi informer ces femmes et leur dire leurs droits. Elles ne seront jamais capables de se battre pour leurs droits si elles ne les connaissent pas. C'est ce que nous avons fait en Afrique du Sud, et l'impact fut énorme.» Une élue sud-africaine.

Débat sur le rôle des femmes

Parler d'une seule voix: surmontons les Différences Régionales

Durant une discussion, les femmes de la Région des Grands Lacs, ont apporté de pertinentes suggestions sur le rôle que doivent jouer les femmes dans le processus de paix. Plusieurs de ces recommandations ont été intégrées au Plan d'action de Nairobi adopté à la fin de la Conférence.

Monique Kande, experte sur la parité homme/femme et conseillère de Ibrahim Fall, nota que la réunion des femmes à Kigali ne mena pas directement à un panel d'idées concrètes, et de revendications pour renforcer la position de la femme. Selon elle, cette réunion eut surtout pour effet de créer un contact entre des femmes d'obédience politiques et d'horizons très différents. Elles ont pris conscience de ces différences afin de mieux les harmoniser et de ne parler que d'une seule voix pour développer une stratégie portée vers la paix et la sécurité. «La rencontre de Kigali a permis aux femmes de la région de créer un mouvement régional bâti sur des stratégies diverses» affirma Ms. Kande.

N'ATTENDEZ PAS, DEMANDEZ VOTRE PLACE !

Les organisateurs de la réunion de Kigali ont réuni les diverses opinions de femmes à différents niveaux de la société et les ont harmonisées en stratégies nationales pour



Débat sur le rôle des femmes: «Les femmes de la région ont créé un mouvement régional bâti sur des stratégies diverses»

ensuite les transposer au niveau régional. «Le défi maintenant est de capitaliser les résultats et de s'assurer que la parité homme/femme continuera d'être intégrée lors de l'élaboration des protocoles et des plans d'action. Les parlementaires ne devraient pas être gênés durant ce processus» Affirma-t-elle. Le parlement ne devrait pas attendre que l'exécutif lui procure une place à la Conférence Internationales sur la Région des Grands Lacs. Il devrait la demander !», dit-elle

LE RÔLE DE L'ÉDUCATION

Un membre du parlement du Ghana affirme que la position des femmes pourrait déjà s'améliorer en scolarisant celles-ci dès leur plus jeune âge. «Nous devons redéfinir le rôle des hommes et des femmes comme une marche égale et éduquer nos enfants lorsqu'ils sont très jeunes» affirme-t-il. Un élu du Rwanda lança qu'il était mieux de placer la position de la femme au centre de la cellule familiale et de la communauté. Nous, les MPs, nous devrions aider les femmes à devenir chefs de file de la paix. Elle peuvent apporter la paix dans les communautés».

Plusieurs MPs fournissent des exemples concrets pour démontrer comment les femmes essayent d'améliorer leurs positions au niveau national. Au Rwanda, par exemple, le parlement vient d'adopter une loi qui place le viol dans la première catégorie des crimes de guerres. Crime pour lequel le meurtrier est puni en conséquence. Au Congo -Brazzaville, les femmes ayant des responsabilités accèdent aux chefs de gouvernements et les informent sur la souffrance qu'ils ont eux-mêmes provoquée par leurs décisions.

LES PARLEMENTS OCCIDENTAUX PEUVENT APPORTER LEUR CONTRIBUTION

Nyaradzai Gumbonzvanda (UNIFEM) appelle les parlements occidentaux à collaborer. Les gouvernements occidentaux promettent de placer notre revendication sur le devant de la scène, expliqua-t-elle, mais cela nous aiderait aussi si les parlements occidentaux contrôlaient la mise en oeuvre des engagements.

Recommandations au sujet de la parité

Aider les initiatives des femmes pour la paix

Dans le plan d'action de Nairobi, adopté à la fin de la Conférence régionale sur la Démocratie parlementaire, les élus de la région ont mentionné le rôle important joué par les femmes dans la construction de la paix et de la démocratie. Ils ont demandé à leurs gouvernements de prendre les mesures suivantes:

- Soutenir la participation des femmes dans les initiatives de paix
- Promouvoir la participation des femmes dans le processus démocratique, dans les prises de décisions politiques et économiques, en mettant en place les outils adéquates.
- Soutenir la création des forums féminins pour la paix au niveau national, régional et continental
- Soutenir les réseaux des femmes pour assurer la mobilisation des ressources.
- Exiger la ratification et une législation des traités, des protocoles régionaux et internationaux sur la parité homme/femme, spécialement la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le Protocole de l'UA sur les Droits des Femmes en Afrique.
- S'assurer de la mise en oeuvre de la Déclaration de Kigali.

Combattre les armes légères

Appel pour la Ratification des Accords des Armes

Lors d'un débat sur le projet de réduction de la prolifération des armes légères, les parlementaires de la Région des Grands Lacs ont insisté sur la mise en oeuvre des accords de limitation de leur prolifération.

Les MPs formulèrent plusieurs demandes, qui furent incluses dans le Plan d'Action de Nairobi

«La prolifération illicite des armes de petit calibre est l'un des facteurs qui nourrit et exacerbe les conflits dans la Région des Grands lacs. La régulation et l'élimination de ce problème demande une approche prudente comprenant des mesures stratégiques aussi bien du côté de l'approvisionnement que du côté de la demande» démontra les MPs dans un exposé qui fut incorporé au plan d'action.

Les participants à la Conférence ont plus tard appelé les états de la région pour:

- Promouvoir la ratification des protocoles existants et harmoniser la législation nationale,
- mettre en oeuvre les conventions et les accords déjà en place,
- Renforcer la capacité collective à surveiller le marché des armes légères.

Du côté de l'approvisionnement, Les MPs exhortent les pays producteurs à aider les pays de la Région des Grands Lacs dans leurs efforts d'irradication de ce fléau en :

- Adoptant et appliquant les traités qui ont un rapport avec le contrôle de l'exportation de ces armes
- Mettant en oeuvre des systèmes efficaces pour le contrôle parlementaire de l'exportation de ces armes.



Plusieurs pays ont détruit un nombre très important d'armes en 2005. En septembre, l'Ouganda brûla 50.000 armes de poing. Plus tôt dans l'année, le Rwanda et le Kenya ont aussi détruit des stocks d'armes légères leur appartenant, au nom de leur Programme de Réduction des Armes de petits calibre.

Impulsion dans la lutte contre les armes de petit calibre

Etapes importantes dans la lutte contre les armes de petit calibre

Au 21ème siècle, plusieurs étapes importantes ont été franchies pour freiner la prolifération des armes de petit calibre et légères:

- En 2001, les Nations-Unies ont organisées la première conférence sur cette question; Conférence lors de laquelle, les pays africains ont repris une position commune : la Déclaration de Bamako (2000). A cette conférence de l'ONU, les Etats membres ont adopté le programme d'action sur les armes légères, obligeant à l'aide de la législation à maîtriser : leur prolifération, leur conditionnement, destruction, identification et suivi des armes interdites.
- In 2001, les Nations-Unies ont adopté le Protocole des armes à feu ONU, qui est une obligation légale. Il prendra corps en 2005. Ce protocole oblige les Etats membre de l'ONU à contrôler la fabrication, exportation, importation et transit des armes à feu. Celles-ci doivent être marquées et l'enregistrement doit

être gardé pendant 10 ans. Le Kenya, l'Ouganda, le Malawi, et la Zambie font partie des pays qui ont signé ce protocole.

- En Afrique, la Déclaration de Nairobi fut adopté en Mars 2000, signé par le Burundi, Djibouti, La RDC, L'Eritrée, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda. Plus tard, ils furent rejoints par les Seychelles, Congo Brazaville, et la République Centre-africaine. Obligation: La mise en oeuvre de «lois adaptées, de régulations et de procédures administratives pour exercer un contrôle effectif sur la possession et le déplacement des armes légères.
- En accord avec la Déclaration de Nairobi, Les Points Focaux Nationaux, (PFN) se rendirent dans ces pays pour surveiller la mise en place de ces mesures. Le Secrétariat de Nairobi supervise et soutient la mise en oeuvre de celles-ci au niveau régional
- A la conférence organisée par AWEPA et UNDP en novembre 2003 à Mombassa, les parlementaires de huit pays de la

région ont adopté le Plan d'Action de Mombassa, visant à pousser les gouvernements à se soumettre aux accords de limitation des armes légères. Le Burundi, la RDC, et le Rwanda ont entamé un processus de repérage en vue d'harmoniser leur législation.

- En avril 2004, les pays signataires de la Déclaration de Nairobi ont signé le protocole de Nairobi, qui est une obligation légale de poursuivre la précitée Déclaration. En septembre 2005, six des onze Etats signataires ont ratifié le protocole, ce qui à l'époque était plutôt prévu pour la fin de l'année.
- Lors de la Conférence Ministériel en juin 2005, les ministres se sont mis d'accord sur la création d'un liste des recommandation, qui permet d'inventorier toutes les questions concernant la gestion de stocks, importation, exportation, transit, marquage, traçabilité et courtage, et sensibilisation à propos des armes légères. Ce liste sera harmonisé avec les législations nationales des pays membres fin avril 2006.

AWEPA a un engagement à long terme pour combattre ce fléau

Le Fléau des armes de petit calibre

Selon le PNUD, les armes de petit calibre tuent 500,000 personnes dans le monde chaque année. A peu près 200,000 de ces morts sont issus de régions qui ne sont pas en guerre. Les infrastructures socio-économiques, comme la santé et les systèmes d'éducation souffrent immensément. La disponibilité et la prolifération de ce type d'arme sont un obstacle majeur au développement humain et économique. AWEPA, en collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires, s'est engagée avec les parlementaires africains à lutter contre ce fléau.

«Toutes les études montrent qu'à côté des sphères militaires et criminelles, le plus grand pourcentage de morts violentes provient de l'utilisation des armes de petits calibre», affirme le Costa ricain Oscar Arias Sanchez, prix Nobel de la Paix (écrit: «le fléau des armes»). Cette déclaration prend tout son sens en Afrique où beaucoup de pays ont expérimenté les conséquences mortelles de la prolifération de ces armes.

PARTENARIAT HOLISTIC

«Les pays de la Région des Grands Lacs plus que toutes les autres régions du monde, ont soufferts de la prolifération incontrôlée des armes de petits calibre et légères» constate M. Francis Sang, Directeur/coordonateur du Secrétariat sur les armes légères de Nairobi. «Il est donc impératif qu'un partenariat holistique se développe entre les gouvernements, les parlementaires, les donateurs, les corps internationaux et les groupes de la société civile pour lutter contre la prolifération de ces armes. L'harmonisation des législations et la mise en place d'un régime particulier de contrôle pour gérer la circulation de ces armes devraient être réalisés par tous les membres des états signataires de la Déclaration de Nairobi» ajouta-t'il.

LE RÔLE D'AWEPA

Un nombre considérable d'efforts internationaux a été consentis pour lutter contre la prolifération des armes légères. Depuis plusieurs années, AWEPA s'est engagée elle-même à rejoindre cette lutte. Elle emploie ses contacts et ses experts en Afrique et en Europe pour aider les parlementaires africains à mieux réguler la production et la prolifération de ces armes. En novembre 2003, AWEPA, en



Luc Dhoore, Vice-Président honoraire de l'AWEP, et moteur de l'effort pour lutter contre la prolifération des armes légères: «L'harmonisation de la législation est importante, mais nous devrions nous concentrer aussi sur d'autres mesures» Photo: Pieter Boersma

coordination avec le PNUD, organisa une conférence sur la question, ce qui déboucha sur le Plan d'action de Mombassa: Premier communiqué officiel dans lequel les parlementaires de la région se sont eux-mêmes explicitement engagés dans cette lutte. AWEPA a organisé aussi des ateliers

de travail pour aider les MPs à identifier les changements nécessaires à apporter pour harmoniser les législations nationales à l'occasion des accords sur les armes légères, notamment ceux du protocole de Nairobi.

Francis K. Sang, directeur au secrétariat des armes légères

Les élus peuvent aider à colmater les failles juridiques dans la lutte contre les armes légères

Les parlementaires jouent un rôle décisif en créant une structure légale pour freiner la prolifération des armes de petits calibre. M. Francis K. Sang, directeur/ coordinateur au secrétariat des armes légères de Nairobi, donne un aperçu des failles existantes dans la législation. Il fournit des indications pour actions parlementaires.

En s'appuyant sur une analyse des politiques nationales dans neuf pays, M. Sang remarque des points positifs, mais il dénonce les failles et les défauts existants.

LES LICENCES D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION

Posséder un outil capable de régler la question des licences d'importation et d'exportation des armes est de première importance. Ceci pour contrôler l'afflux et la prolifération régionale des armes légères. Les neuf pays possèdent ces licences. Cinq d'entre eux (Burundi, Kenya, Rwanda,

Soudan et Ouganda) ont interdit l'importation des certaines catégories d'armes légères. Dans tous les pays à l'exception du Rwanda, les licences ou les autorisations spéciales sont obligatoires pour l'exportation et le transit des armes de petit calibre.

LES ENREGISTREMENTS

Tous les pays demandent que les armes soient enregistrées. Seulement le Kenya, les Seychelles et l'Ouganda sont attentifs à la conservation des registres d'enregistrement de licences de ces armes.

LES LICENCES DE FABRICATION

Dans la plupart des pays, les armes de petit calibre peuvent être fabriquées seulement dans les fabriques autorisées par le gouvernement. Dans certains cas, la licence s'applique à la location de production, dans les autres cas, aux individus fabriquant. >

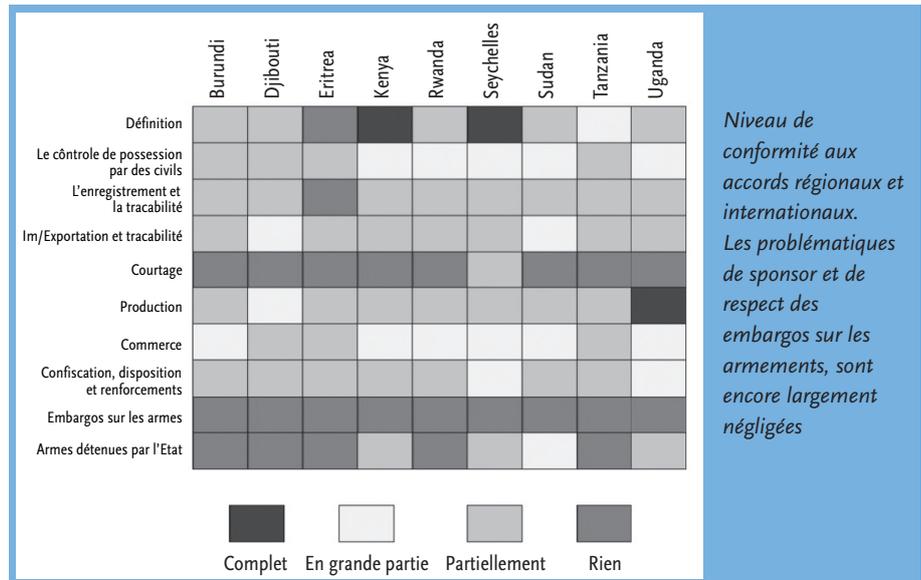
> SAISIE ET DESTRUCTION

Les neuf pays, à l'exception de Djibouti, ont le droit de saisir, confisquer, et détruire les armes légères. Ces dispositions légales existent dans la plupart de ces pays sauf le Kenya, les Seychelles, le Soudan et l'Ouganda. Le Kenya et les Seychelles ont leur propre législation pour la destruction de ces armes.

CERTIFICATS D'UTILISATEUR FINAL

Seulement un pays (Rwanda) possède le cadre légal pour contrôler les certificats d'utilisateur final, bien que cela s'applique seulement aux armes en transit.

L'une des failles importantes, déclare M. Sang, est le manque d'harmonisation des législations et des régimes de contrôles. Beaucoup doit être fait dans ce domaine et dans d'autres comme le courtage d'armes et la régularisation des armes détenues par l'état. Les pays de la Région des Grand Lacs ont négligés de déclarer comme délit la



Niveau de conformité aux accords régionaux et internationaux. Les problématiques de sponsor et de respect des embargos sur les armements, sont encore largement négligées

délivrance des armes aux pays sous embargo des Nations-Unies.

M. Sang explique que le Secrétariat de Nairobi travaille en étroite collaboration

avec l'AWEPA et le Forum AMANI pour encourager les actions pour combler les lacunes et mettre pleinement en oeuvre le Protocole et la Déclaration de Nairobi. ●

MPs du Burundi, de la RDC et du Rwanda se dirigent vers un alignement régional.

Accords et Harmonisation des Lois sur les armes de petits calibre

Les parlementaires du Burundi, de la RDC et du Rwanda sont attendus pour régler l'accord final sur l'harmonisation de la législation des armes légères dans leurs pays avant fin 2005. Cet accord devrait être un modèle pour l'harmonisation des lois dans la région tout entière.

En marge de la conférence PNUD/AWEPA sur les armes légères à Mombassa en novembre 2003, les délégations parlementaires du Burundi, de la RDC et du Rwanda se mirent d'accord pour conjuguer leurs efforts dans la lutte contre les armes illicites. Les MPs de ces trois pays étaient très mobilisés, car ceux-ci ont connu récemment la guerre et ont donc subi directement les conséquences de la prolifération des armes légères. Pas à pas, dans plusieurs réunions organisées par l'AWEPA et le PNUD, les MPs ont travaillé à l'harmonisation de leur législation sur les armes, ce qui était largement considéré comme un préalable nécessaire pour arrêter l'étendue du désastre.

Au réunion de Bujumbura et de Bruxelles, le groupe subrégional cerna exactement quels étaient les points de législation qui devaient être modifiés dans chaque pays



En marge de la conférence PNUD/AWEPA sur les armes légères en novembre 2003, les délégations parlementaires du Burundi, de la RDC et du Rwanda se mirent d'accord pour conjuguer leurs efforts dans la lutte contre les armes illicites. Ils sont attendus pour régler l'accord final avant fin 2005

respectif afin d'obtenir une meilleure harmonisation.

Dans ces réunions, les experts aideront les MPs à identifier quelles sont les lois qui ne fonctionnent pas avec la Déclaration des Nations Unies et rédigeront des amendements pour les changer en conséquence. En avril 2005, juste après la Conférence de Nairobi, les MPs firent des progrès marquants lors d'une réunion à Kigali. L'harmonisation finale du Plan devrait arriver plus tard dans la même année. «L'harmonisation de la législation

est importante, mais nous devrions nous concentrer aussi sur d'autres mesures utiles pour empêcher le problème des armes de passer les frontières», affirme Luc Dhoore (Vice-Président honoraire de l'AWEPA et moteur de l'effort d'harmonisation) Dhoore et les MPs de ces trois pays ont déclaré qu'ils espéraient que leur accord pourrait être un modèle de travail pour les autres pays, pour qu'ils se joignent à eux

Pendant une discussion lors de la Conférence sur la Démocratie parlementaire et la Paix, plusieurs MPs africains mirent en évidence que l'Europe et les Etats-Unis devaient contribuer à freiner la production des armes légères. «Pourquoi les pays européens et les Etats-Unis d'Amérique continuent-ils à produire de l'armement alors qu'ils ne sont plus en guerre?» questionna un MP de la RDC. «Ils doivent stimuler leurs usines à produire des tracteurs et des outils», ajouta-t-il. Les représentants de l'AWEPA ont déclaré que leurs filiales européennes font pression sur leurs parlements respectifs pour qu'ils prennent leurs responsabilités quant au contrôle de la production et le trafic d'armes.

Colophon

Texte: Jos Havermans
Edition: Geertje Hollenberg, Roy van de Graaf/Congreskrant.nl,
Niall Martin
Traduction: Jerome Angot
Design: Etcetera, Lena Shafir, Luran Blommers
Photos: AWEPA, unless otherwise indicated
Impression: Drukkerij Mart Spruijt BV

AWEPA European Office
Prins Hendrikkade 48
1012 AC Amsterdam, The Netherlands
Tel. +31 20 524 5678
Fax. +31 20 622 0130
Email: amsterdam@awepa.org

AWEPA Nairobi Office
Chaka Place, 2nd floor
Argwings Kodhek/Chaka Road
PO Box 1189-00606
(Sarit Centre/Westlands)
Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 2733977
Fax: +254 20 2733473
Email: awepakenya@accesskenya.com

© AWEPA, 2005



Plus de Conférences

La conférence Régionale sur la Démocratie parlementaire dans la Région des Grands Lacs fut la première d'une série de 16 réunions régionales et de séminaires nationaux sur les quatre thèmes que les parlementaires souhaitent aborder pour améliorer la paix et le développement dans la région. (voir aussi page 2)

La seconde conférence de la série se tiendra les 10 et 11 novembre 2005 à Nairobi et portera sur deux des quatre thèmes: la réduction de la pauvreté et le virus VIH/ SIDA (incluant la position des orphelins et des enfants atteints de cette maladie).

La prochaine conférence sur la Démocratie parlementaire et la paix, est programmée fin 2005-début 2006. Une réunion pour discuter d'initiatives parlementaires au sujet du quatrième thème (Développement du secteur privé) est aussi programmée pour 2006.

Pour en savoir davantage sur les séries de conférences :
www.awepa.org.

